



**Appel à projets
Innovation
pédagogique
2026**

Cadrage des dispositifs d'incitation à l'Innovation Pédagogique, coordonnés par la direction de l'innovation pédagogique (DIP)

1. Contexte :

Un des axes stratégiques de l'Université Paris-Saclay est d'accompagner la communauté enseignante dans la transformation des pratiques pédagogiques en vue de favoriser la réussite étudiante. Pour servir cet objectif, l'Université s'appuie sur les forces en place : la Direction de l'Innovation Pédagogique (DIP), l'école universitaire de 1^{er} cycle (EUPC), le Centre d'Expérimentation Pédagogique (CEP) de l'Institut Villebon Charpak, les enseignants-chercheurs du domaine des sciences de l'éducation, les deux GS transverses (Education, Formation, Enseignement) EFE et MRES (Métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur), ainsi que l'ensemble des acteurs du grand périmètre Paris-Saclay engagés dans la transformation des pratiques pédagogiques.

2. Cadrage des dispositifs :

Dans le cadre des actions d'incitation à l'innovation pédagogique, la DIP coordonne tout ou partie des dispositifs d'accompagnement des transformations pédagogiques initiés par la CFVU :

- Les Appels à projets pour innovation pédagogique (AAP IP) ;
- Les Congés pour Innovation Pédagogique (CIP) ;
- Les Bonus Qualité Pédagogique (BQP), en lien avec l'EUPC ;
- Les Congés pour Projet Pédagogique (CPP), en lien avec la DRH.

Ces dispositifs d'incitation à des transformations pédagogiques sont ouverts aux enseignants, aux enseignants-chercheurs, et toute personne ayant une mission d'enseignement au périmètre de l'accréditation Université Paris-Saclay.

Ces dispositifs permettent d'inciter, d'accompagner et de valoriser les enseignants et enseignants chercheurs dans la transformation de leur enseignement et viennent soutenir les principaux axes stratégiques de l'Université Paris-Saclay en matière de formation :

- **Égalité des chances d'accès et de réussite :**
Les projets peuvent proposer par exemple, des actions innovantes d'accompagnement, de pédagogie inclusive, de médiation ou de remédiation. L'objectif est de soutenir des initiatives concrètes favorisant la réussite, l'accès à l'enseignement supérieur et l'insertion de publics diversifiés.
- **Enjeux des transitions écologiques et du développement soutenable (TEDS) dans les formations**
Les initiatives peuvent concerner des pratiques pédagogiques, des dispositifs étudiants ou des évolutions des enseignements pour y introduire ou les articuler avec les enjeux des transitions écologiques et du développement soutenable. L'objectif est de renforcer une culture de la responsabilité et de la durabilité notamment dans sa discipline.
- **Internationalisation des formations :**
Les initiatives peuvent porter sur les enseignements en langue étrangère, l'interculturalité, les écoles d'été ou les partenariats académiques. L'objectif est de renforcer l'ouverture internationale et l'attractivité des parcours proposés aux étudiants.

- **Formation par la recherche :**
Les initiatives peuvent intégrer des approches pédagogiques fondées sur une ou plusieurs démarches scientifiques ou proposer l'immersion des étudiantes, étudiants dans des environnements de recherche (laboratoires, terrains, projets collaboratifs, ...). L'objectif est de développer chez les étudiants la capacité à questionner, à produire et à mobiliser des savoirs de manière critique, dans une logique d'innovation, d'éthique, et de rigueur scientifique.
- **Formation contribuant au développement pédagogique des enseignants :**
Les initiatives peuvent inclure le mentorat d'enseignants, l'animation d'ateliers ou formations de formateurs, la création et le partage de ressources pédagogiques innovantes, la constitution de communautés de pratique, l'expérimentation de nouvelles méthodes d'enseignement, l'organisation d'événements de diffusion pour favoriser l'échange et l'essaimage dans les communautés enseignantes. L'objectif est de créer une dynamique à l'échelle de l'Université pour diffuser l'innovation pédagogique et favoriser l'essaimage des expériences réussies.

AAP IP : Les Appels à Projets Innovation Pédagogique

L'AAP IP soutient les initiatives et des innovations pédagogiques s'inscrivant dans les axes stratégiques du projet Formation de l'établissement. Les projets éligibles concernent les formations de niveau Licence, Master, Ingénieur, Santé, du périmètre d'accréditation Université Paris-Saclay ainsi que les diplômes d'ingénieur, le diplôme de ENS Paris-Saclay ou L et M des Universités membres associées associant une formation du périmètre d'accréditation Université Paris-Saclay.

Les projets doivent être discutés dans les établissements concernés dont le visa est sollicité.

Trois volets composent l'AAP Innovation pédagogique :

1. AAP « Oser »

Cet appel soutient des initiatives et des expériences pédagogiques innovantes s'inscrivant dans les axes stratégiques du projet Formation de l'établissement.

2. AAP « Transformer »

Destiné à l'essaimage ou au partage à plus large échelle, cet appel soutient des projets pédagogiques, déployés avec succès à une échelle réduite, impliquant au moins deux opérateurs des formations de l'Université Paris-Saclay.

3. AAP « Jeux sérieux »

Cet appel soutient des expérimentations en termes de gamification technologique des pratiques pédagogiques, visant à intégrer des approches ludiques dans l'enseignement.

CIP : Le Congé pour Innovation Pédagogique

Ce dispositif vise à libérer du temps pour les enseignants et enseignants-chercheurs afin qu'ils puissent se consacrer à l'innovation pédagogique, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement au sein de l'Université.

Le CIP est idéalement mené en équipe, impliquant au moins deux enseignants ou enseignants-chercheurs. La décharge demandée peut aller de 3 à 6 mois (48 à 96 h ETD) / demande individuelle, ou de 4 à 6 mois (64 à 96 h ETD) / demande d'une équipe avec 2 à 5 personnes (dans ce cas le CIP sera réparti entre les personnes de l'équipe portant la demande). La durée attribuée vaut pour une année universitaire. L'obtention d'un CIP reste compatible avec un cumul d'activités ou des heures complémentaires.

Les projets éligibles concernent les formations de niveau Licence, Master, Ingénieur, Santé, du périmètre d'accréditation Université Paris-Saclay ainsi que les diplômes d'ingénieur, le diplôme de ENS Paris-Saclay ou L et M des Universités membres associées associant une formation du périmètre d'accréditation Université Paris-Saclay.

BQP : Le Bonus Qualité Pédagogique

Le dispositif BQP vise à initier une dynamique de transformation dans les formations de 1^{er} cycle accréditées par l'Université Paris-Saclay. Il est destiné aux enseignants et enseignants-chercheurs souhaitant faire évoluer leurs enseignements de 1^{er} cycle afin d'y intégrer le développement d'un ou plusieurs des axes stratégiques du projet formation.

Le projet peut être mené en équipe. La décharge est au maximum de 20 h ETD par enseignant. Un accompagnement financier peut être également sollicité pour une mission de formation, un achat documentaire, ou tout autre demande bénéficiant au projet.

CPP : Le Congé pour Projet Pédagogique

Le dispositif CPP cible les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Saclay rattachés au MESR. Il leur permet de bénéficier de 6 à 12 mois (nécessairement consécutifs) de décharge de service pour se consacrer à un projet structurant s'inscrivant dans les axes stratégiques du projet présentés supra.

3. Moyens sollicités :

Pour permettre l'initialisation des projets et leur essaimage, des moyens sont alloués soit en enveloppe financière soit en compensation des temps de décharge¹ sur les services d'enseignement :

- AAP IP : enveloppe de 500 à 600 k€ sur budget IDEX ;
- CIP : enveloppe de 48 mois de temps de décharge enseignant sur budget IDEX ;
- BQP : enveloppe de 20 k€ sur budget IDEX de temps de décharge avec une possibilité d'accompagnement financier ;
- CPP : décharges individuelles selon enveloppe donnée par le MESR chaque année.

Les dispositifs étant ouverts à l'ensemble des opérateurs des formations du périmètre d'accréditation Université Paris-Saclay (en dehors des CPP), l>IDEX est la principale source de financement.

4. Calendriers :

Les dispositifs pouvant être cumulés dans les demandes des équipes pédagogiques pour mener leur projet de transformation, la volonté est de synchroniser les calendriers des dispositifs AAP – CIP – BQP – et autant que possible les CPP.

Le calendrier est présenté en CFVU en décembre-janvier de l'année universitaire N-1. La campagne est généralement ouverte entre janvier et mai pour une validation début juillet.

5. Pilotage :

Un comité de pilotage (COFIL) a pour mission d'opérationnaliser les dispositifs d'aide déployés chaque année à partir des moyens alloués par la gouvernance et en garantissant le respect des

¹ Les CIP et BQP sont compensés au tarif des heures complémentaires

engagements stratégiques de l'Université. Le comité veille à la bonne articulation des dispositifs entre eux. Il est présidé par la VP CFVU.

Les missions du COPIL sont les suivantes :

- Lancement des appels à projets ;
- Composition du vivier d'expertise des dossiers ;
- Organisation des Jurys ;
- Analyse et mesure d'impact ;
- Communication et valorisation des résultats ;
- Proposition d'évolution des dispositifs.

Composition du COPIL pour ces dispositifs d'incitation :

VP CFVU Université Paris-Saclay	Claire Lartigue
Chargé de mission auprès de la VP CFVU	Lionel Husson
Chargée de mission auprès de la VP CFVU	Valérie Camel
Chargé de mission auprès de la VP CFVU	Romuald Drot
Directeur de la DIP	Eric Briantais
Directrice adjointe de la DIP	Eléonore Douarche
Responsable Pole Développement académique de la DIP	Sira Danfakha
Responsable Pole Ressources et Production de la DIP	Hugues Cazin
Ingénieure de formation à la DIP	Géraldine Le Gludic
Directeur de l'EUPC	Pascal Aubert

Appel à projets Université Paris-Saclay 2026 Innovation pédagogique

1. Cadrage concernant l'appel à projets AAP IP

L'AAP IP soutient les initiatives et des innovations pédagogiques s'inscrivant dans les axes stratégiques du projet Formation de l'établissement.

- Égalité des chances d'accès et de réussite :
- Enjeux des transitions écologiques et du développement soutenable (TEDS) dans les formations
- Internationalisation des formations :
- Formation par la recherche :
- Formation contribuant au développement pédagogique des enseignants :

Une enveloppe globale de 425 k€ est attribuée aux 2 appels à projets 2026 simultanés qui visent à soutenir les projets de l'idée à la transformation c'est-à-dire :

- l'appel à projets « Oser » pour soutenir des initiatives et des expériences pédagogiques innovantes
- l'appel à projets « Transformer » pour des actions d'essaimage ou de partage à plus large échelle d'expériences et d'innovations pédagogiques

De même, la ludification des enseignements peut constituer un levier intéressant en raison de son caractère non conventionnel d'apprentissage mais également de l'aspect immersif qu'elle permet d'apporter

Ainsi dans le cadre de l'appel à projets 2026, une **enveloppe globale de 75 k€ est attribuée à l'appel à projets « Jeux sérieux » qui vise à soutenir des expérimentations en termes de gamification technologique des pratiques pédagogiques.**

Les projets éligibles concernent les formations de niveau Licence, Master, Ingénieur, Santé, du périmètre d'accréditation Université Paris-Saclay ainsi que les diplômes d'ingénieur, le diplôme de ENS Paris-Saclay ou L et M des Universités membres associées associant une formation du périmètre d'accréditation Université Paris-Saclay.

Les projets doivent être discutés dans les établissements concernés dont le visa est sollicité. Nous attirons ici l'attention des porteurs sur leur responsabilité dans l'anticipation nécessaire au recueil des visas auprès des opérateurs et référents, selon un calendrier qui leur est propre.

Les structures de coordination (graduate schools, Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay) participent à la sélection des dossiers. Il est nécessaire que le porteur informe les responsables des mentions (master, licence, ...) dans lesquelles se trouve la formation impliquée par le projet.

Prise en charge

Cet appel pourra permettre de financer :

- Des heures complémentaires (selon établissement) /décharge pour enseignants, dans la limite de 48hEqTD (au-delà les porteurs sont invités à déposer une demande de CIP ou CPP)
- Du personnel requis spécifiquement pour le projet (hors statutaire), par exemple collaborateur de cellule d'appui pédagogique ou technologique.
- Des frais de fonctionnement et équipement directement liés à l'accompagnement du projet
- Des investissements directement liés au projet
- Des consultations professionnelles externes et spécialisées en sous-traitance, prestation de service, ...
- Des formations pédagogiques des acteurs
- La réalisation de produits tangibles
- L'acquisition de droits d'auteur externes
- Des coûts associés à la valorisation et la dissémination de l'innovation pédagogique (communications scientifiques, séminaire, retours d'expériences ...)
- Des actions de partage et de diffusion d'expériences pédagogiques.

Les dépenses éligibles au financement sont précisées dans l'article 3.1 du règlement financier de l'Université Paris-Saclay joint au présent cadrage de l'AAP 2026 auquel le bénéficiaire doit se conformer.

Il pourra s'agir de financements pleins ou de co-financements. Dans le deuxième cas, le financement ne sera attribué que sur justificatif de l'obtention du co-financement.

Le fonctionnement récurrent d'actions déjà existantes n'est pas éligible.

L'action devra être préparée et mise en place pour les années 2026-2027 et/ou 2027-2028.

Pour les dépenses éligibles par grandes masses (personnel, fonctionnement et équipement), les porteurs se référeront au document d'aide pour remplir les appels à projets (FAQ) et au règlement financier de l'Université Paris-Saclay

Soumission

Date limite : **5 mai 2026 à 12h** avec les visas des composantes, écoles, UMA concernées.

Pour déposer le dossier : compléter le formulaire en ligne et déposer le dossier (pdf) sur la plateforme.

Merci de respecter le nom de fichier suivant, selon le cas : NomPorteur_projet_AAPOser2026.doc, NomPorteur_projet_AAPTransformer2026.doc ou NomPorteur_projet_AAPJeuxSérieux2026.doc

Contact si besoin : aap.innovation-pedago@universite-paris-saclay.fr

L'expertise des dossiers et le jury auront lieu durant les mois de mai et juin pour une validation à la CFVU du 29 juin 2026.

Documents afférents à l'appel

- Dossier de candidature, à compléter et à déposer lors de la candidature via le formulaire en ligne.
- Liste des personnes référentes pour visa des établissements et contacts des structures de coordination
- Document d'aide pour remplir les appels à projets (FAQ)
- Règlement financier de l'Université Paris-Saclay

Tous les documents sont accessibles sur la page web de l'appel à projet

2. Appel « Oser »

Cet appel « *Oser !* » a vocation à soutenir des initiatives ou expériences pédagogiques innovantes, intégrant ou non le numérique, visant à favoriser les apprentissages des étudiants et leur réussite.

Les actions visées par le projet feront suite à **l'analyse d'une situation problématique qui justifie de modifier les pratiques pédagogiques** afin de favoriser la réussite des étudiants et plus globalement de mettre en place des « expériences pédagogiques innovantes » dont l'analyse devra être étendue aux différents types d'étudiants de l'Université Paris-Saclay. Dans ce sens, les actions proposées dans le contexte d'un partenariat entre plusieurs composantes, écoles, universités associées de l'Université Paris-Saclay est un plus mais n'est pas obligatoire.

Ainsi pourront être soutenus (liste non exhaustive) des projets intégrant par exemple :

- Des actions visant la motivation et l'engagement des étudiants
- Des modalités pédagogiques nouvelles centrées sur l'amélioration des apprentissages
- Des ressources et activités pédagogiques complémentaires sur des services ou des outils numériques, pour l'enrichissement du présentiel
- etc

Il est **vivement conseillé** aux porteurs d'échanger en amont de la construction de leur projet avec la structure d'appui à la pédagogie concernée par le projet.

Critères d'éligibilité

Les critères sont les suivants :

- Le porteur du projet est membre d'une des composantes, écoles, universités membre-associé de l'Université Paris-Saclay.
- Le dossier comporte le visa de l'opérateur référent de la formation concernée, et celui du ou des autres opérateurs impliqués dans le déroulement et la pérennisation du projet.
- Le visa du service ou de la cellule d'appui pédagogique
- Dans le cas où le projet intègre une dimension numérique, le visa du ou des services soutien au numérique pédagogique ou TICE qui seront impliqués au sein des universités ou établissements-composantes est à fournir
- Le calendrier d'exécution du projet devra être inférieur ou égal à 24 mois depuis la date de notification de l'aide.
- Le bénéficiaire accepte de se conformer aux dispositions générales du règlement financier de Paris-Saclay voté au Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay Séance plénière du 6 juillet 2021(Délibération CA-2021-063)

Critères d'évaluation

Les critères sont les suivants :

- Prise en compte des axes stratégiques de l'Université Paris-Saclay en matière de formation
- Qualité d'une analyse de la situation de départ et des enjeux
- Valeur ajoutée recherchée du projet clairement identifiée (ex : impact sur les pratiques pédagogiques et la réussite des étudiant(e)s, sur la qualité des formations,)
- Faisabilité technique et budgétaire compte tenu du projet et des actions visées. Il est essentiel que le porteur veille à intégrer et justifier les coûts directs et/ou induits par le projet
- Calendrier de mise en œuvre des actions du projet
- La pérennisation des moyens au-delà de la durée du projet est présentée
- L'ouverture aux autres établissements est un plus mais pas obligatoire.

3. Appel « Transformer »

Cet appel « Transformer » a pour vocation de soutenir :

- La mise en œuvre, le déploiement et /ou l'appropriation de dispositifs pédagogiques expérimentaux.
- Des actions favorisant l'essaimage et l'appropriation à plus large échelle de projets pédagogiques déployés avec succès à une échelle réduite. Par « échelle », on entend le nombre d'apprenants ou enseignants touchés ou le périmètre de diffusion du projet au sens nombre d'établissements ou composantes.

Ainsi pourront être soutenus des projets intégrant par exemple des actions (liste non exhaustive)

- liées à la mise en œuvre de dispositifs de formation,
- liées à l'analyse et l'observation des conditions de transfert et d'appropriation d'une expérimentation,
- de sensibilisation, d'accompagnement-formation des acteurs, d'accompagnement d'un processus de transfert et appropriation d'un dispositif de formation innovant existant,
- etc

Il est **nécessaire** que les porteurs échangent en amont de la construction de leur projet avec la structure d'appui à la pédagogie concernée par le projet.

Critères d'éligibilité

Les critères sont les suivants :

- Le porteur du projet est membre d'une des composantes, écoles, universités membre-associées de l'Université Paris-Saclay.
- **Au moins 2 établissements opérateurs** du périmètre complet hors organismes de l'Université Paris-Saclay doivent être impliqués dans le projet (UPSaclay, UVSQ, UEVE et écoles).
- Le dossier comporte le visa de chacun des opérateurs porteurs.
- Le visa du service ou de la cellule d'appui pédagogique.
- Dans le cas où le projet intègre une dimension numérique, le visa du ou des services soutien au numérique pédagogique ou TICE qui seront impliqués au sein des universités ou écoles est à fournir
- Le calendrier d'exécution du projet devra être inférieur ou égal à 24 mois depuis la date de notification de l'aide.
- Le bénéficiaire accepte de se conformer aux dispositions générales du règlement financier de Paris-Saclay voté au Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay Séance plénière du 6 juillet 2021(Délibération CA-2021-063)

Critères d'évaluation

Les critères sont les suivants :

- Prise en compte des axes stratégiques de l'Université Paris-Saclay en matière de formation
- Présence de conditions favorisant la dissémination, le transfert ou l'appropriation (ex : un partenariat, des acteurs ambassadeurs identifiés,)
- Qualité d'une analyse de la plus-value du projet pédagogique déployé et de sa réussite (ex : évolution des acquis d'apprentissage, retour des acteurs,)
- Valeur ajoutée recherchée du projet clairement identifiée (ex : impact sur les pratiques pédagogiques et la réussite des étudiant(e)s, sur la qualité des formations,)
- Mise en œuvre dépassant l'échelle initiale (en nombre et / ou périmètre) et favorisant une transformation pédagogique étendue
- Faisabilité technique et budgétaire compte tenu du projet et des actions visées. Il est essentiel que le porteur veille à intégrer et justifier les coûts directs et/ou induits par le projet
- Calendrier de mise en œuvre des actions du projet
- La pérennisation des moyens au-delà de la durée du projet est présentée

4. Appel « Jeux sérieux »

Cet appel « *Jeux sérieux* » a pour vocation de soutenir des projets :

- ayant pour objectif le développement de **jeux sérieux numériques**
- visant à favoriser la **réussite des étudiants**, en particulier en leur permettant une meilleure auto-évaluation de leurs acquis d'apprentissage ou en les confrontant à des simulations de situations professionnelles
- mettant en œuvre le **ressort ludique** pour améliorer l'efficacité des apprentissages et le développement d'une approche par compétences.

Les actions visées par le projet feront suite à **l'analyse d'une situation problématique pour laquelle la gamification semble une réponse pertinente** afin de favoriser la réussite des étudiants. Une attention particulière devra être apportée à l'explicitation de l'articulation entre le jeu sérieux technologique et les autres modalités d'apprentissage de la formation concernée initialement. Les actions proposées dans le contexte d'un partenariat entre plusieurs composantes, écoles, universités associées de l'Université Paris-Saclay est un plus mais n'est pas obligatoire.

Ainsi pourront être soutenus des projets de jeux sérieux technologiques présentant les aspects suivants (liste non exhaustive) :

- Actions visant la motivation et l'engagement des étudiants
- Activités d'auto-évaluation des étudiants
- Activités de remédiation
- Modalités pédagogiques nouvelles et centrées sur l'amélioration des apprentissages, notamment au travers de simulations de situations professionnelles
- Etc

Le nombre de projets soutenus sera limité et de l'ordre de 2 à 5.

Compte tenu de la spécificité de cet appel à projets, il est demandé aux porteurs de **systematiquement** prendre contact avec la Direction de l'Innovation Pédagogique (aap.innovation-pedago@universite-paris-saclay.fr) **en amont** de la construction de leur projet. Cette étape préalable est rendue **nécessaire** en raison de la diversité des solutions techniques envisageables et des plateformes sur lesquelles pourront être hébergés les jeux produits.

Critères d'éligibilité

Les critères sont les suivants :

- Le porteur du projet est membre d'une des composantes, écoles, universités membre-associé de l'Université Paris-Saclay.
- Le dossier comporte le visa de l'opérateur référent de la formation concernée, et celui du ou des autres opérateurs impliqués dans le déroulement et la pérennisation du projet.
- Le visa du service ou de la cellule d'appui pédagogique
- Le visa du ou des services soutien au numérique pédagogique qui seront impliqués au sein des universités ou écoles
- Le calendrier d'exécution du projet devra être inférieur ou égal à 24 mois depuis la date de notification de l'aide.
- Le bénéficiaire accepte de se conformer aux dispositions générales du règlement financier de Paris-Saclay voté au Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay Séance plénière du 6 juillet 2021(Délibération CA-2021-063)

Critères d'évaluation

Les critères sont les suivants :

- Prise en compte des axes stratégiques de l'Université Paris-Saclay en matière de formation
- Qualité d'une analyse de la situation de départ et des enjeux
- Valeur ajoutée recherchée du projet clairement identifiée (ex : impact sur les pratiques pédagogiques et la réussite des étudiant(e)s, sur la qualité des formations,)
- Articulation du jeu sérieux avec les autres modalités d'apprentissage explicitée
- Faisabilité technique et budgétaire compte tenu du projet et des actions visées. Il est essentiel que le porteur veille à intégrer et justifier les coûts directs et/ou induits par le projet
- Le niveau de maturité du projet qui doit permettre d'assurer un déploiement du jeu sérieux créé à l'échelle de **24** mois
- L'ouverture aux autres établissements est un plus mais pas obligatoire.